



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 46/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29    Présents : 24    Votants : 28    Procurations : 04

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 11 JUIN 2013  
Affiché le : 11 JUIN 2013

L'An deux mille treize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 30 mai 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMP, BERNES, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. ANDUZE	à	M. BENHADJ
Mme TISSEYRE	à	Mme AUDIGUIER
M. LOUCÉ	à	M. FERTE

**ABSENTS** : M. SALAÜN

**Secrétaire** : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - Création d'une régie d'avances temporaire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Enfants (CME) se rendra à Paris, au mois de juin prochain, pour visiter les Institutions de la République.

Afin de permettre le bon déroulement de ce voyage, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de créer une régie d'avances temporaire permettant de régler les dépenses inhérentes aux frais de visites, de repas, d'hébergements, de transports et de déplacements.

Cette régie dont le montant maximum de l'avance à consentir s'élèverait à 3 000,00 €, serait constituée pour la période du 15 juin au 15 juillet 2013.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture d'une régie d'avances temporaire pour le CME.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité  
(1 abstention : Mme MOUNIC) :**

- D'autoriser l'ouverture d'une régie d'avances dans les conditions énoncées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 7 juin 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

